

# CONDITIONS DE VENTE

## Réservations – Arrhes

- 1) Si vous désirez réserver, veuillez remplir le contrat et nous le renvoyer signé, et accompagné des arrhes. Il est indispensable de remplir un contrat par réservation.
- 2) Les locations s'entendent :
  - a. Pour les emplacements : départ avant 12h arrivée après 13h.
  - b. Pour les chalets et bungalows : arrivée après 15H, départ avant 10H.  
Tout dépassement du fait du client entraînera la facturation d'une journée supplémentaire.
- 3) Les frais de réservation ne sont valables que pour un séjour et pour une famille. La facturation ne sera faite que pour un seul nom.
- 4) Le solde du séjour est obligatoirement réglé maximum la veille de votre départ.
- 5) Une taxe de séjour sera appliquée par jour et par personne. Sont exonérés les enfants de moins de 13 ans.
- 6) La réservation est personnelle, il est interdit de la sous-louer, ou de la céder à un tiers.
- 7) La location n'est définitive qu'après réception de notre confirmation, c'est-à-dire du courrier donnant accord sur les dates et accusant réception des arrhes.
- 8) L'emplacement sera attribué dans l'ordre de réception du contrat définitif. Aucun emplacement précis ne pourra être garanti. Il est également préférable, suivant l'attribution de l'emplacement de prévoir une rallonge électrique.
- 9) Pour toute modification des dates de réservation, il ne pourra être garanti la même location, ni la réservation pour la période souhaitée.
- 10) Montant des arrhes à verser à la réservation :
  - Locatif : 30% du montant du séjour
  - Emplacement : 15% du montant du séjour,
  - pour tout séjour d'un montant inférieur ou égal à 50 € le versement de la totalité du séjour sera exigé.La réservation ne devient définitive qu'à réception du contrat signé accompagné des arrhes et confirmation de l'organisateur des séjours.

## Arrivée - départ

- 1) Présentation obligatoire de votre confirmation de réservation le jour de votre arrivée.
- 2) En cas d'arrivée tardive, ou d'imprévu de dernière heure, le client se doit d'avertir le camping. Sans nouvelle du client durant les 24 heures qui suivent la date d'arrivée initialement prévue, l'emplacement sera de nouveau offert à la vente à partir de 14H, et la somme totale des arrhes sera retenu par le camping.
- 3) Prolongation du séjour : voir sur place. En cas d'acceptation par le camping d'une prolongation de séjour au-delà du temps réservé, l'emplacement initial ne pourra en aucun cas vous être garanti.
- 4) Toute personne est tenue de se conformer aux dispositions du règlement intérieur du camping, disponible à l'accueil.
- 5) Les mineurs doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte, conformément à la loi.
- 6) Le camping se réserve la possibilité d'utiliser tous les supports photographiques où vous pourrez apparaître en vue de publication.
- 7) Les animaux tenus en laisse sont autorisés sur le camping sur présentation à l'arrivée du carnet de vaccinations à jour ; chaque propriétaire en est entièrement responsable.

## Conditions d'annulation

- 1) Toute annulation doit être notifiée par courrier (lettre ou mail) par le client au camping.
  - a. Frais d'annulation + de 30 jours avant le début du séjour : arrhes versées.
  - b. Frais d'annulation – de 30 jours avant le début du séjour : arrhes + séjour
- 2) Les cas d'arrivée retardée, d'interruption de séjour ou de mauvais temps ne donnent droit à aucune réduction ni aucun remboursement.

Du fait du camping : en cas d'annulation d'un séjour pour des raisons nous incombant, le client obtiendra le remboursement de toutes les sommes versées.

## Conditions de remboursement

Toute demande de remboursement devra faire l'objet d'un écrit avec justificatif et uniquement dans les cas suivants :

- Maladie, accident, hospitalisation, décès sur présentation d'un certificat,
- Erreur de facturation actée par l'agent d'accueil.

## Locatifs : dépôts de garantie

- 1) Versement d'un dépôt de garantie (en chèque) d'un montant de :
  - Locatif : 210€ (badge, clé numérotée, caution chalet).
  - Emplacement : 30€ (badge).
- 2) Le locataire devra impérativement vérifier l'inventaire le jour de son arrivée et remettre à l'accueil la fiche dûment remplie, sous 24H. En cas contraire, il sera considéré que tous les articles de l'inventaire sont présents et fonctionnels à l'arrivée du locataire. **ATTENTION:** Draps, produits d'entretien et d'hygiène non fournis.
- 3) Le jour du départ, le dépôt de garantie sera rendu après l'état des lieux dans les conditions suivantes :
  - a. L'inventaire sera vérifié par un agent d'accueil. En cas de destruction de matériel, ou de casse, la caution sera conservée jusqu'à réparation et paiement de la facture par le locataire.
  - b. Le locataire s'engage à rendre le locatif aussi propre qu'il l'aura trouvé à son arrivée. Le nettoyage final est à la charge du locataire ou à celle du camping moyennant un forfait de 50 €, dans la mesure où le camping est prévenu au moins 48 H avant le départ.
- 4) En cas de départ en dehors des heures normales et dans tous les cas, vous incombant ou non où l'inventaire n'aura pu être fait, le dépôt de garantie sera conservé et retourné par courrier après vérification de l'état des équipements.
- 5) Assurance: Le Camping La Vézénie décline toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation, et en cas d'incident relevant de la responsabilité civile du client.

## Réclamations

Le Camping La Vézénie ne peut être tenu responsable des cas fortuits, des cas de force majeure ou du fait de toute personne étrangère à l'organisation, s'opposant au bon déroulement du séjour et aux prestations fournies à cette occasion. En cas de désaccord entre les deux parties, attribution de compétences est faite aux tribunaux de notre siège.

Chers clients, ces précisions étaient nécessaires afin d'éviter toute équivoque. Nous vous remercions pour votre confiance et souhaitons que vos prochaines vacances vous laissent un agréable souvenir.